



Participation association à événement organisé par entreprise

Par **TALAISENERGY**, le **18/02/2014** à **22:28**

[fluo]bonjour[/fluo]
Nous sommes une association loi 1901. Une entreprise (auto-entrepreneur dans l'événementiel) va organiser une après midi cabaret avec une troupe de spectacle bientôt, celui-ci nous a demandé si notre association pouvait s'occuper de la buvette. En contre partie, cette entreprise souhaite nous reverser une participation de 5 Eur sur chaque entrée vendu. Le spectateur pourra venir récupérer une boisson ou une pâtisserie en échange de son ticket d'entrée. Notre association a t'elle le droit de participer à cet événement ? Pouvons nous tenir la buvette ? Au niveau juridique est ce légal ? Notre participation à cet événement se limite à la gestion de la buvette uniquement.
Merci d'avance de votre aide juridique.